



COLMAR EVASION PLONGEE

Club n° 06 68 0193

Affilié à la Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous-Marins (F.F.E.S.S.M.)

Contact : Anne-Claire Heller, Présidente

colmar.evasionplongee68@gmail.com ou 06 13 25 77 76



Bulletin d'adhésion saison 2023-2024

	Nom :	Prénom :
	Date et lieu de naissance :	
	Adresse :	
	Code Postal :	Ville :
	Mobile :	Fixe :
	E-mail :	
	Profession (facultatif) :	
	N° Licence F.F.E.S.S.M. : (si déjà existante)	
CACI	Date du Certificat médical :	

En adhérant au club Colmar Evasion Plongée,

➔ Je déclare exacts les renseignements donnés sur ce document, reconnaître l'objet de l'association et en avoir accepté les Statuts et le Règlement Intérieur (consultables sur le site ou sur demande).

➔ Je m'engage à :

- respecter le règlement intérieur du club, celui de la F.F.E.S.S.M. ainsi que les décisions des assemblées générales des instances fédérales et celles du club, de son comité directeur et de sa commission technique.

- respecter la réglementation en plongée au sein du club telle que définie dans le code du sport (arrêté du 5 janvier 2012 modifié le 6 avril 2012), en particulier les prérogatives des plongeurs et des encadrants.

- m'inscrire sur le forum du club : <http://www.colmar-evasion-plongee.fr/forum> et à le consulter régulièrement pour obtenir les informations que le club diffuse essentiellement par ce canal (organisation des plongées, des formations, sorties, diverses informations...)

➔ J'autorise le club à diffuser les photos prises lors des activités sur son site, sa page Facebook ou par tous moyens de diffusion.

➔ J'ai bien pris connaissance de l'intérêt qu'il y a à souscrire une assurance complémentaire (voir au dos).

➔ J'autorise le club à télécharger mon certificat médical sur le site de la FFESSM.

Attention :

Seuls les demandes complètes sont prises en compte, pour cela il faut fournir tous les documents EN MEME TEMPS

Ci-joint : Photocopie du certificat médical. (Voir page suivante)

Chèque à l'ordre de « Colmar Evasion Plongée » OU

Virement sur le compte « COLMAR EVASION PLONGEE » (indiquer le nom et prénom dans l'intitulé du virement)

IBAN : FR76 1027 8032 6100 0205 0780 149 et BIC : CMCIFR2A Crédit Mutuel du Brand

Date et signature :

(Signature de la personne adhérente

ou des parents si l'adhérent(e) est mineur(e))

Votre inscription est soumise à l'autorisation du comité.

A remplir par les parents d'enfants mineurs

Je soussigné (e)

Père, mère, représentant légal de

né(e) le

➔ L'autorise à pratiquer la plongée sous-marine dans le cadre des activités du Club Colmar Evasion Plongée.

J'autorise, les responsables du club à prendre toutes mesures qui s'imposeraient en cas d'accident.

Fait à : Colmar, le

Signature :

Nom, Prénom et Téléphone mobile du
représentant légal :

L'adhésion à l'association COLMAR EVASION PLONGEE est personnelle et annuelle.

Elle comprend une adhésion à la **Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous-Marins** (sauf pour les personnes déjà adhérentes par ailleurs). Elle comprend l'accès à la piscine, le prêt de matériel pour les débutants et le gonflage des blocs. La licence est une carte plastifiée, de format carte de crédit, adressée directement au licencié par le siège fédéral de la F.F.E.S.S.M. Il est donc très important de bien compléter les données ci-dessus.

Contact : colmar.evasionplongee68@gmail.com OU **06 13 25 77 76** (Anne-Claire Heller, Présidente)

Cotisation

	Tarif	Cocher les cases correspondantes	Descriptions
Cotisation de base	125 €		Sans formation
Cotisation réduite	85 €		Accordée aux jeunes de moins de 16 ans, étudiants, scolaires, et aux conjoints (même adresse) ou enfants à charge des plongeurs ayant réglé une cotisation de base.
Licencié F.F.E.S.S.M.	90 €		Concerne les personnes qui possèdent déjà une licence en cours à la F.F.E.S.S.M. et valide jusqu'au 31/12/2024

D'autres remises sont possibles en fonction d'une participation financière et d'une convention avec un Comité d'Entreprise, une amicale ou un organisme similaire. Renseignez-vous auprès du Trésorier.

➤ En cas de perte de la licence, un duplicata pourra être établi par la F.F.E.S.S.M et sera facturé au titulaire.
➤ **Date limite de réinscription : 15 Octobre.** Passé cette date, vous ne serez plus membre du Colmar Evasion Plongée.
➤ Les réductions ne sont pas cumulables.

Coût des formations et plongées

	Tarif	Descriptions
Baptême de Plongée	0 €	Offert par le club
Accès à la piscine	0 €	Offert par la Ville de Colmar et le club
Apnée	30 €	Payable lors de l'inscription au club (séances apnée statique à Aqualia)
Niveau 1	35 €	Payable lors de l'inscription au club
Niveau 2 ou Niveau 3	50 €	Payable lors du 1 ^{er} cours théorique
Formation Nitrox	40 €	Payable lors du 1 ^{er} cours théorique
Formation Nitrox confirmé	60 € Plus coût matériel	Payable lors du 1 ^{er} cours théorique
Plongée à la Gravière du Fort	2 €/plongée	Offerte par le club
Plongée à la Base Nautique de Colmar-Houssen	Facture Club	Offerte par le club

➤ Le tarif des niveaux comprend la formation, la délivrance de la carte double face internationale FFESSM/CMAS, l'utilisation du matériel du club, la piscine...

➤ Le tarif des formations nitrox comprend la formation théorique ; les plongées, la délivrance de la carte FFESSM/CMAS. Le coût du matériel spécifique est payable en plus et sera indiqué avant l'inscription à la formation

Assurance complémentaire

La licence fédérale comprend une assurance responsabilité civile au tiers.

Afin de couvrir vos propres dommages (frais recherche, rapatriement, caisson, etc ...), **vous devez souscrire une assurance individuelle** (AXA-LAFONT, DAN ou autre compagnie).



Cette assurance complémentaire est facultative mais très vivement conseillée.

Vu la diversité de l'offre existante, le club ne fait plus l'intermédiaire pour la souscription de ces assurances.

Vous pouvez souscrire sur le site des assurances AXA-LAFONT à l'adresse suivante (recommandé par la FFESSM) :

http://www.cabinet-lafont.com/assistance/adherent_souscription_0.asp?adherent=licencie

Remarque : L'assurance complémentaire est obligatoire pour la délivrance d'une licence «compétition».

Visite médicale obligatoire

Joindre **obligatoirement** une **PHOTOCOPIE d'un certificat médical** à jour de non contre-indication à la pratique de la plongée sous-marine. **Le document à remplir est de préférence celui édité par la F.F.E.S.S.M.**

Télécharger le certificat médical :

<https://ffessm.fr/uploads/media/docs/0001/04/1f94de0db9efc2cdc1f3bffcfa26f40ba71f1dc9.pdf>